

*Doudeville*



*Capitale du lin*

**ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION**  
**N°40-12-2019**  
**Commune de DOUDEVILLE**  
**Seine-Maritime**

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant les travaux de voirie du RD 20 sur la commune de Doudeville à compter du 15 octobre 2019 au 06 décembre 2019,

Considérant les travaux de voirie du RD 20 sur la commune de Doudeville par la société SAS DR,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, des riverains et des personnes œuvrant sur ce chantier, il est nécessaire de réglementer la circulation,

Considérant l'arrêté municipal de circulation N°03-09-2019 du 19 septembre 2019,

Considérant l'arrêté municipal de circulation N°03-09-2019 de prolongation du 03 décembre 2019,

Considérant la demande de M. LAHON – SAS DR, en date du 12 décembre 2019,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Du lundi 16 décembre au vendredi 20 décembre 2019 au niveau de la RD 20 – rue Pierre Lamotte – 76560 Doudeville, le stationnement est interdit et une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place.

Article 2<sup>ème</sup> : Un dispositif signalera ces prescriptions par les agents techniques de la commune de Doudeville et l'entreprise SAS DR, ces derniers sont invités à prendre toute précaution en ce qui concerne ces travaux, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Ampliations :

- Le Président de la Région Normandie
- Le Président du Département
- DDR
- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- SDIS
- SAMU 76
- PALUEL
- La sucrerie de Fontaine le Dun
- SIVOSSSE
- Les cars Hangard
- L'entreprise SAS DR
- Garczynski
- SDE 76
- Transdev
- Registre

Doudeville, le 13 décembre 2019

M. Le Maire,

M. Erick MALANDRI N

